



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS
SNCF - RESEAU**

N° Spécial

20 Décembre 2021

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial SNCF - RESEAU du 20 décembre 2021

SOMMAIRE

Décision	Date	SNCF - RESEAU	Page
N° 2021-0073	17.12.2021	Décision prononçant le déclassement du domaine public ferroviaire d'un terrain sis à NANTERRE.	3

Réf. SPA : 2021 0073

Décision n° 2021-0073 du 17 décembre 2021 prononçant le déclassement du domaine public ferroviaire d'un terrain sis à NANTERRE

SNCF Réseau

Vu le code des transports, notamment son article L. 2111-21 ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L.2141-2,
Vu l'ordonnance n° 2019-552 du 3 juin 2019 portant diverses dispositions relatives au groupe SNCF notamment son article 18 ;
Vu le décret n° 2019-1516 du 30 décembre 2019 relatif aux règles de gestion domaniale applicables à la société SNCF Réseau et sa filiale mentionnée au 5° de l'article L. 2111-9 du Code des transports (SNCF Gares & Connexions), notamment son article 3,
Vu l'Arrêté du Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER) des projets de déclassement de la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités,
Vu la délibération du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs à son président et fixant les conditions générales des délégations au sein de SNCF Réseau,
Vu la décision du 12 juillet 2018 portant délégation de pouvoirs du président au directeur général adjoint clients et services
Vu la décision du 12 juillet 2018 portant délégation de pouvoirs du directeur général clients et services au directeur territorial Ile de France
Vu l'avis du Conseil Régional d'ile de France en date du 15 Septembre 2021
Vu l'avis du Conseil d'Ile de France mobilité du 31 Septembre 2021
Vu l'autorisation de l'Etat en date du 16 décembre 2021,
Vu les dispositions de l'article L2141-2 Code Général de la Propriété des Personnes Publiques permettant un déclassement par anticipation mais avec une désaffectation le délai maximal de 3 ans.

DECIDE :

ARTICLE 1

Option 1 : Terrains :

Les deux parcelles de terrains AJ-523a sis à **NANTERRE, rue de la Garenne** tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint à la présente décision sous teinte orange, est déclassé du domaine public ferroviaire.

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
NANTERRE	Les Groues	AJ	523a	26 739 m ²

NANTERRE	Les Groues	AJ	517	940 m2
			TOTAL	27 679 m2

ARTICLE 2

Ce déclassement intervient conformément aux dispositions de l'article L2141-2 Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, ce Bien étant encore affecté à la poursuite des missions de SNCF Réseau mais sa désaffectation a été décidée et prendra effet dans le délai de 3 ans.

ARTICLE 3

Copie de la présente décision sera communiquée au Préfet de Département des Hauts de Seine et au Ministre chargé des Transports.

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département des Hauts de Seine.

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de SNCF Réseau,

Fait à Saint Denis Le 17 décembre 2021

Séverine LEPERE

Responsable de la Modernisation
et du Développement Ile-de-
France de SNCF RESEAU

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>